



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mercredi 21 janvier 2026

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Ententes

Rappel de l'Article 11.5 - ENTENTES du Règlement Sportif Général du District :

« En cas de non-renouvellement de l'entente, le club support conservera la place acquise à l'issue de la saison sportive. »

ST THIBAULT/TORCY

Club support : ST THIBAULT

Catégorie en entente : U9F

ST THIBAULT/TORCY

Club support : ST THIBAULT

Catégorie en entente : U11F

ST THIBAULT/TORCY

Club support : ST THIBAULT

Catégorie en entente : U13F